

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

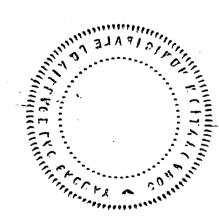
EST PAR LA PRÉSENTE DONNE PAR LE SOUSSIGNÉ, SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

Lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 3 décembre 2018, le règlement intitulé "Règlement 2018-12 relatif au traitement des élus" a été adopté. Ce règlement a pour but de remplacer les règlements antérieurs et de l'actualiser.

Les personnes intéressées à prendre connaissance du règlement peuvent le faire aux heures normales du bureau au 257A, Route 117, Lac-Saguay.

Donné à Lac-Saguay ce 4ième jour de décembre 2018

Richard Gagnon
Directeur général



Mark Text (1) And the grown expectation and